

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE66639

2^{ème} Classiq'échecs International de CARNAVAL **Homologué FIDE en 7 rondes en 2X60' (50'+10'')**

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise les 15 & 16 février 2025 son **2^{ème} Classiq'échecs International de CARNAVAL**. Ce tournoi se déroulera C.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre une licence A.F.F.E sous FRA auprès de l'organisateur. (*si licence prise sur place obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs et/ou attestation*)

Article 2 :

organisation:

-**Tournoi FFE66639**: ouvert à toutes les catégories. Le tournoi est composé de 7 rondes (**si + 40 joueurs**) de 2 X 60 minutes (50'+10'').

Horaires de Rondes : le 15/02 ronde 1 à 09H15, ronde 2 à 11H15, ronde 3 à 14H15, ronde 4 à 16H30 , le 16/02 ronde 5 à 10H00, ronde 6 à 13H15, ronde 7 à 15H30, remise des prix 17H30.

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Article 3 :

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023 :

1. Cadence de Jeu

1.1. Pour qu'une partie soit prise en compte, chaque joueur doit avoir une des périodes minimales suivantes pour compléter tous les coups, en supposant que la partie se termine en 60 coups.

... Quand tous les joueurs dans la partie ont un classement en-dessous de 1800, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 60 minutes. (**Par conséquent, les parties dont les joueurs ont un élo supérieur à 1800, celles-ci ne compteront pas pour leur classement F.I.D.E.) ...**

3.1. Il ne doit pas y avoir plus de 12 heures de jeu par jour. Ceci est calculé en se basant sur des parties de 60 coups, bien que les parties jouées avec incrément puissent durer plus longtemps ...

8.1. Comment les coups doivent être enregistrés :

8.1.1. Pendant la partie, chaque joueur et joueuse doit enregistrer ses propres coups et ceux de son adversaire de manière correcte, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, de l'une des deux manières suivantes :

8.1.1.1. En écrivant en notation algébrique (Annexe C), sur la « feuille de partie » en papier prévue pour la compétition.

8.1.1.2. En notant les coups sur la « feuille de partie électronique » certifiée par la FIDE et prévue pour la compétition.

8.1.2. Il est interdit de noter ses coups en avance, sauf si le joueur ou la joueuse demande la partie nulle selon l'article 9.2 ou 9.3, ou pour ajourner la partie en accord avec les directives I.1.1.

8.1.3. Un joueur ou une joueuse, s'il/elle le souhaite, peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter, il/elle doit enregistrer son coup précédent avant d'en jouer un autre.

8.1.4. La feuille de partie n'est utilisée que pour enregistrer les coups, les temps des pendules, les propositions de nulle, les faits relatifs à une réclamation et les autres informations s'y rapportant.

8.1.5. Les deux adversaires doivent consigner les propositions de nulle sur la feuille de partie par un symbole (=).

8.1.6. Si un joueur ou une joueuse est dans l'incapacité de noter les coups, il/elle peut fournir un assistant ou une assistante, ayant l'agrément de l'arbitre, pour enregistrer les coups. Sa pendule est ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à une personne en situation de handicap.

8.2. La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie.

8.3. Les feuilles de partie sont la propriété de l'organisateur ou organisatrice de la compétition. Une feuille de partie électronique présentant un défaut évident sera remplacée par l'arbitre.

8.4. Si un joueur ou une joueuse dispose de moins de cinq minutes à sa pendule au cours d'une période de jeu donnée et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période il/elle n'est pas dans l'obligation de respecter les exigences de l'Article 8.1.1.

8.5. Feuilles de parties incomplètes

8.5.1. Si aucun des adversaires n'est dans l'obligation de noter les coups en application de l'Article 8.4, l'arbitre, un assistant ou une assistante doit essayer d'être présent/présente et de noter les coups. Dans ce cas, immédiatement après la chute d'un drapeau, l'arbitre doit mettre la pendule en pause. Ensuite, les deux adversaires doivent mettre à jour leurs feuille de partie, en utilisant celle de l'arbitre ou de l'adversaire.

- Règles de gestion du système suisse C04.2 :

6. deux joueurs appariés ensemble qui n'ont pas joué leur partie peuvent à nouveau être appariés ensemble à l'occasion d'une future ronde.

7. Les résultats d'une ronde doivent être publiés à l'endroit prévu à cet effet et à l'heure annoncée par le planning du tournoi.

8. Dans le cas où :

- o Un résultat erroné a été enregistré
- o Une partie a été jouée couleurs inversées
- o Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.C.3)

et que le joueur signale le fait à l'arbitre dans un certain délai après la publication des résultats la nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante. Le délai en-deçà duquel la réclamation devra être effectuée doit être indiqué dans le règlement du tournoi :

-Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante, il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs.

-Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

- **Bye** : Dans un tournoi L2 ou L3, le règlement peut permettre à un joueur/une joueuse d'obtenir un demi-point « bye » (sans jouer) à une ronde donnée. **Rintérieur** : Cela n'est permis qu'une seule fois durant le tournoi, si la demande a été formulée suffisamment en avance et qu'elle est acceptée par l'arbitre. Une telle permission ne devrait pas être octroyée à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite au tournoi.

- Les téléphones portables et tout appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles (à déposer table d'arbitrage), sous peine de perte de la partie en cours.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Rappel début de la **1^{ère} ronde : 09H15**. Clôture du tournoi le 16/02 vers 17H30, résultats sur site FFE, remise des prix sur place.

Article 4 :

Droits d'inscriptions:

Vétéran.e.s, Senior.e.s+, Senior.e.s: **20 €uros** ; Junior.e.s + Cadet.e.s + Minime.e.s + Benjamin.e.s + Pupille.tte.s + Poussin.e.s + Petit.e.s-Poussin.e.s : **10 €uros**.

Prise de licence A FFE avant le 15/02/2024 20H00: +50 €uros (+ 20 ans), +30 €uros (– de 20 ans),

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante (base si 40 joueurs):

- **1^{er} Classé , 30% des droits d'inscription adultes = 160 € .**

- **2^{ème} Classé, 25% des droits d'inscription adultes = 100 € .**

- **3^{ème} Classé, 15% des droits d'inscription adultes = 60 € .**

- **Coupe ou Trophée ou 1 inscription gratuite, (non cumulable) à un prochain tournoi etph à :**

1^{ères} et 1^{ers} Vétérans, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors+, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors, 1^{ères} et 1^{ers} Juniors, 1^{ères} et 1^{ers} Cadets =15 €.

- 1^{ères} et 1^{ers} Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits-Poussins : coupe.

- Prix 1er/catégorie 700 à 1200, 1201 à 1400, 1401 à 1600, 1601 à 1800, si + 30 participants:15 €.

Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Tronqué. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 15' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (voire affichage).

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire en vigueur à cette date.**
- Aucune boisson ni objet ne devra posée sur les tables de jeu, lavage des mains avant chaque ronde.
 - une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.

- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
 - le match nul par accord mutuel est autorisé, minimum 15 coups sous contrôle arbitrage.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : //.

Article 9 :

Jury d'appel: **voire en fin de règlement**, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à le respecter.

Jury d'appel :

- Mr Leclerc Bernard, arbitre
- Mr _____, joueur
- Mme _____, joueuse
- Mr _____, joueur
- Mlle _____, joueuse.

L'arbitre principal:

Pour l'organisation :

 leclercbernard

-----**etph57**---

Check-list Rapport du tournoi à : D R A EST : Akremann Jordan - FFE : M. MOURET Erick
Check-list Rapport du tournoi à : DTTS: Mr Stephane GOBERT : dna-titres@gobert.fr